

Le Ministre

Liberté Égalité Fraternité

Paris, le 21.03.24 001020 CM

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu, par courrier en date du 1^{er} mars, me faire part de votre préoccupation quant à l'impact attendu sur le programme 185 à la suite de la parution du décret d'annulation de crédits 2024-124 du 21 février 2024. Je vous en remercie.

Je souhaiterais réaffirmer toute ma détermination à maintenir les orientations stratégiques définies par le Président de la République en mars 2023 et à préserver les moyens additionnels programmés en LFI 2024 au titre du renforcement de notre politique d'influence.

L'annulation de 28 M€ de crédits pour le programme 185 (dont 0,8 M€ sur le titre II) porte, pour l'essentiel (20,4 M€), sur des crédits qui avaient été mis en réserve en début d'exercice.

La charge du reliquat, d'environ 6,9 M€ sera portée, pour la majeure partie, sur les trois opérateurs relevant du programme 185 (AEFE, Institut français, Campus France).

S'agissant de l'AEFE, si la subvention pour charge de service public enregistre une légère diminution, celle-ci sera absorbée par la trésorerie de l'agence. Aussi, les bénéficiaires de l'action de l'agence, que sont les familles dont les enfants sont scolarisés dans l'enseignement français à l'étranger, ne seront-ils pas affectés par ces mesures.

Je reste à votre disposition et je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Stéphane SÉJOURNÉ